

Feuille de route 2022-2025

Gironde 100% Inclusive



Sommaire

Édito	3
Préambule	4
Les partenaires signataires et leurs engagements	5
Les partenaires signataires de la Feuille de Route 2022 – 2025	5
Les engagements des partenaires	6
Une volonté d'exemplarité du Département de la Gironde, chef de file des solidarités	6
Vers la société inclusive : les dates clés en France, en Europe et dans le monde	7
Contexte : où en est la Gironde en 2022 ?	8
Un engagement initié en 2018	8
La démarche Gironde 100% inclusive	8
Une première feuille de route partenariale adoptée en 2019	9
Une feuille de route renouvelée en 2022	9
Bilan synthétique de la Feuille de route précédente	10
Méthodologie : comment a été bâtie la Feuille de route 2022-2025 ?	14
Orientations retenues et fiches actions	16
Orientation 1 : Garantir l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté	16
Orientation 2 : Faire progresser l'accès à la culture et au tourisme	17
Orientation 3 : Faciliter la pratique sportive	17
Orientation 4 : Encourager la participation de tous dès les premières étapes de la vie	18
Orientation 5 : Soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap	18
Orientation 6 : Promouvoir un mode de vie choisi	18
Orientation 7 : Développer l'offre de transport dans les territoires et en particulier les territoires ruraux	19
Gouvernance de la démarche	20
L'assemblée plénière	20
Les comités de coordination locaux	20
Un temps fort annuel avec la Communauté	20
Glossaire	21
Annexe : fiches actions	22

Édito

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise Dolto

Communication, entraide, solidarité, but commun, épanouissement et respect des différences, voilà des termes qui sont au fondement de notre Plan d'action pour une « Gironde 100% Inclusive ». A travers ce plan, c'est une dynamique de fond que nous cherchons à impulser, pour parvenir à une société d'émancipation commune, autrement dit à une société qui n'est pas exclusive. Il faut que nous brisions communément certains préjugés et certaines habitudes, conscientes ou non, qui constituent un frein à l'inclusivité. Cela passera nécessairement par une action active et interactive avec et pour les personnes qui sont concernées. En effet, il n'y a que par un processus coopératif et participatif que nous sortirons de cette ornière qu'est le statut de « l'usager », du « bénéficiaire » au profit de celui de citoyen plein et entier afin que les personnes en situation de handicap puissent s'intégrer pleinement dans l'action et la vie publiques. C'est tout le sens d'une société inclusive. C'est pourquoi ici, en Gironde, nous faisons de l'exercice d'une égale citoyenneté et de l'accès aux droits pour toutes et tous, partout, un cap politique et plus encore, une cause commune à laquelle nous travaillons avec les Girondines et les Girondins. Les travaux sous la forme de deux journées de concertation réalisés en 2019 puis en 2021/2022, nous ont permis de recueillir les contributions de plusieurs centaines de personnes concernées par le handicap et ainsi d'avoir des témoignages de premier plan qui nous démontrent combien il faut dépasser l'illusion de la séparation entre le volet de l'inclusivité et celui d'un domaine particulier (accès au droit, culture, sport, transport, habitat, etc.) : l'inclusivité doit être prise en compte partout, par toutes et tous. Vivre et faire ensemble dans nos pratiques citoyennes et nos activités quotidiennes, aider à la vie quotidienne par la prise en compte de l'expertise d'usage, s'assurer qu'il n'y

ait pas d'exclusion, quelle que soit la forme qu'elle prend, voilà les chantiers qu'entend poursuivre ce Plan d'action qui, soulignons-le, a été rédigé à l'écoute de la spécificité des parcours de vie pour offrir une réponse adaptée. La transversalité de cette Feuille de Route nécessite une mobilisation politique collective et cohérente, dans le droit fil de ce que nous avons co-élaboré depuis 2018 avec l'Université de Bordeaux, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouveaux venus comme l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS), la ville de Bordeaux, en appelant encore bien d'autres à nous rejoindre. Afin de la faire atterrir, nous devons faire infuser partout la notion d'inclusivité et les actions qu'elle implique. En effet, il nous faut à présent assurer la territorialisation de cette Feuille de Route, grâce à la participation qui nécessite une sensibilisation et qui est nécessaire à l'appropriation citoyenne de notre politique publique de l'inclusivité. Les personnes en situation de handicap ne doivent pas se demander quels obstacles elles vont devoir éviter pour vivre ; elles doivent pouvoir vivre, tout simplement. Autrement dit, ce n'est pas à elles de s'adapter à nous, mais l'inverse. Il nous faut donc sans cesse intégrer l'humain, à tous les niveaux de la mise en œuvre de la politique de l'inclusivité, car c'est ce qui en fait le cœur. C'est ainsi que la Gironde s'affirmera comme un « Territoire 100% Inclusif » pour toutes et tous, un territoire qui n'exclut personne. C'est ainsi que notre collectivité pourra prétendre être exemplaire.

Jean-Luc Gleyze

Président du Conseil Départemental de la Gironde

Jean-François EGRON

Vice-président chargé du handicap, de l'inclusion, de l'habitat et mobilités adaptés

Préambule

« Le souhait est de s’inscrire dans l’opérationnalité, en s’engageant sur des actions concrètes à mener en réponse aux attentes »

Depuis 2018, la Gironde est engagée dans la démarche « Territoires 100% Inclusifs » qui vise à promouvoir la pleine participation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne. Les objectifs sous-jacents sont de lutter contre les ruptures de parcours et de lever les obstacles à l'accès aux droits, aux loisirs, à un habitat choisi, à la mobilité, à l'école, ou encore à l'emploi, en impliquant tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap.

En 2018, le Département, chef de file des solidarités, et ses partenaires répondaient à un appel à manifestation d'intérêt émanant du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées. En 2019, ils co-signaient la Feuille de route « Gironde 100% Inclusive ». Ambitieuse et rassemblant de nombreuses propositions, celle-ci a été construite en s'appuyant sur les contributions de près de 200 personnes rassemblées pendant 2 jours.

En 2022, s'amorce une nouvelle étape de la démarche. À travers l'adoption d'une nouvelle Feuille de route pour la période 2022-2025, le souhait est de s'inscrire dans l'opérationnalité, en s'engageant sur des actions concrètes à mener en réponse aux attentes et besoins exprimés par les personnes.

Les partenaires signataires et leurs engagements

Les partenaires signataires de la Feuille de Route 2022 – 2025



Les engagements des partenaires

Les partenaires désireux de s'inscrire dans la démarche partagent et construisent ensemble les conditions de réussite d'une Gironde inclusive pour les personnes. Aux côtés du Département de la Gironde, ils s'engagent collectivement à :

- ▶ Souscrire aux objectifs de la démarche Gironde 100% Inclusive.
- ▶ Mettre en œuvre les actions inscrites dans la feuille de route 2022-2025 pour lesquelles ils sont identifiés comme pilotes, co-pilotes ou partenaires.
- ▶ Evaluer ces actions et partager cette évaluation avec tous les partenaires engagés dans la démarche.
- ▶ S'attacher à rendre systématiquement la prise en compte du handicap pour l'ensemble de leurs compétences et des actions qu'ils mènent.
- ▶ Faire preuve d'exemplarité en leur qualité d'employeurs, pour ce qui concerne l'accès à l'emploi et l'environnement de travail des personnes en situation de handicap.
- ▶ Participer à l'évolution de la représentation collective du handicap dans la société, à travers notamment les manifestations qu'ils organisent.
- ▶ Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les partenaires impliqués dans la démarche.

Une volonté d'exemplarité du Département de la Gironde, chef de file des solidarités

En sa qualité de chef de file des solidarités, le Département de la Gironde pilote la démarche Gironde 100% Inclusive sur son territoire. Au-delà des engagements pris dans le cadre de la présente Feuille de route aux côtés de ses partenaires, le Département entend faire preuve d'exemplarité tant dans son fonctionnement interne que dans son offre de services en faveur de ses habitantes et habitants. Le Département de la Gironde s'est ainsi doté d'un document cadre affirmant sa volonté :

- ▶ D'être un employeur 100% inclusif, à travers des actions facilitant l'accès à l'emploi et la vie professionnelle de ses agentes et agents en situation de handicap.
- ▶ De veiller à ce que toutes ses politiques publiques soient pensées et conduites en tenant compte des Girondines et Girondins en situation de handicap, que cela concerne par exemple l'accès aux droits au sens large, la petite enfance, la protection de l'enfance, les collèges, le transport des élèves en situation de handicap, l'habitat, l'insertion professionnelle, l'accueil dans les Maisons du Département des Solidarités, le sport, le tourisme, ou la culture.

Vers la société inclusive : les dates clés en France, en Europe et dans le monde

30 juin 1975

La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics :

- ▶ importance de la prévention et du dépistage des handicaps
- ▶ obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés
- ▶ accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population
- ▶ et maintien des personnes handicapées chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

La loi confie la reconnaissance du handicap à des commissions départementales distinctes : pour les jeunes de 0 à 20 ans et pour les adultes.

9 décembre 1975

L'assemblée générale de l'ONU adopte la déclaration des droits des personnes handicapées.

12 mars 1981

Le parlement de Strasbourg vote une « charte européenne des handicapés ».

10 juillet 1987

Promulgation de la loi n° 87-517 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés qui institue pour les entreprises de plus de 20 salariés l'obligation d'employer, à temps plein ou partiel, 6% d'entre eux.

9 décembre 1989

La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe engage les États membres à prendre les mesures nécessaires en vue de garantir aux personnes handicapées l'exercice du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté (art.15).

13 juillet 1990

Les discriminations liées à l'état de santé ou au handicap sont reconnues et punies par la loi.

13 juillet 1991

Promulgation de la loi portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public.

11 février 2005

Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

20 juin 2014

Remise du rapport de Denis Piveteau, « Zéro sans solution » : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ».

26 septembre 2014

Promulgation d'une ordonnance sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (JO du 27). Le texte simplifie et explicite les normes d'accessibilité. Il prévoit en outre la mise en place d'un dispositif d'échéanciers : les Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée).

5 septembre 2018

Promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Le texte prévoit des mesures modifiant l'obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : obligation pour toutes les entreprises de déclarer leurs effectifs bénéficiant de l'OETH. A partir de 2024, le taux sera actualisé mais ne pourra être inférieur à 6%.

janvier 2019

Les personnes dont le handicap ne peut évoluer favorablement se voient attribuer des droits à vie. L'Assemblée nationale adopte en première lecture une proposition de loi pour une école inclusive. Les majeurs sous tutelle ne peuvent plus se voir retirer le droit de voter.

Contexte : où en est la Gironde en 2022 ?



Un engagement initié en 2018

En 2018, le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées lançait un appel à manifestation d'intérêt en direction des territoires désireux de s'engager dans une démarche vertueuse d'inclusion des personnes en situation de handicap. En réponse à cet appel, les territoires de la Gironde, de la Manche et de Belfort se sont positionnés en tant qu'incubateurs du dispositif « Territoires 100% inclusifs ».

La démarche Gironde 100% inclusive

La démarche Gironde 100% Inclusive vise à construire une politique d'inclusivité en partant des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

De ce fait, elle induit la participation et la coordination de l'ensemble des acteurs engagés dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées dans toutes les étapes de leur vie (petite enfance, scolarité, activité professionnelle, vie sociale, hébergement...) afin de lutter contre les ruptures de parcours et leur permettre de bénéficier des mêmes droits que tout citoyen.

Cette démarche est co-construite avec les personnes, leurs proches et les professionnels concernés par le handicap.

Une première feuille de route partenariale adoptée en 2019

Une feuille de route a été déposée en 2019 auprès du Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées. Cette feuille de route a été rédigée après 2 journées de concertation auxquelles étaient invitées des personnes en situation de handicap, des aidants, des professionnels du secteur médico-social et du milieu ordinaire dont des services de collectivités.

Plus de 100 propositions ont été exprimées. Elles concernent le parcours de vie de la personne : enfance/scolarisation, insertion professionnelle, mode de vie, vie sociale sport/culture/loisirs, accès aux droits/exercice de la citoyenneté. Le Département de la Gironde est le pilote de la démarche en sa qualité de chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale.

Il a été rejoint de manière naturelle par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Université de Bordeaux.

Une feuille de route renouvelée en 2022

En 2022, une deuxième étape a été lancée donnant lieu à un bilan des actions inscrites dans la feuille de route de 2019. Si de réelles avancées sont à noter, des progrès sont encore attendus. C'est ce qu'a mis en évidence un questionnaire diffusé en novembre 2021, pour lequel plus de 600 réponses d'habitants en situation de handicap, aidants et professionnels ont été obtenues.

Pour construire la feuille de route 2022-2025, deux séquences d'ateliers ont été organisées début 2022 rassemblant plus de 160 personnes. Ces ateliers ont permis de recueillir des propositions d'actions opérationnelles. Ces propositions sont traduites en fiches actions validées par le Département et les partenaires signataires.

Notons qu'aux partenaires « historiques » engagés depuis 2019, se sont ajoutés en 2022 l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), la Ville de Bordeaux, Pôle emploi et Cap emploi. D'autres partenaires pourront rejoindre la démarche par la suite, au gré des actions qui seront déployées.

Bilan synthétique de la Feuille de route précédente



À la fin de l'année 2021, un bilan de la Feuille de route adoptée en 2019 a été dressé. Vous trouverez ci-après une synthèse de ce bilan, pour chacune des thématiques explorées par la Feuille de route.

Un bilan détaillé est accessible auprès de la Mission Gironde 100% Inclusive
girondeinclusive@gironde.fr

Axe 1 : L'inclusion de l'enfance à la jeunesse et l'âge jeune adulte

Synthèse des actions réalisées :

- ▶ Etude de la population accompagnée en ITEP
- ▶ Transformation des ITEP et DITEP
- ▶ Mise en accessibilité des tous les collèges de Gironde
- ▶ Développement de Récréamix
- ▶ Production d'un livret d'information à l'attention des parents d'enfants en situation de handicap et des professionnels
- ▶ Réalisation d'un guide handicap
- ▶ Financement bonifié de la CAF pour les établissements d'accueil de jeunes enfants qui accueillent des enfants en situation de handicap
- ▶ Organisation de journées de formation MDPH - Education nationale
- ▶ Mise en place de PCPE TSA et situations critiques
- ▶ Depuis 3 ans, 60 h de formation pour les nouveaux AESH avant leur prise de poste
- ▶ Création d'une mallette pédagogique pour l'accueil d'enfants avec TSA
- ▶ Refonte du site internet de la MDPH pour mieux repérer les ressources sur le territoire
- ▶ Déploiement progressif d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation
- ▶ Transfert d'unités d'enseignement des ESMS vers le milieu scolaire ordinaire

Axe 2 : l'accès à un chez-soi choisi

Synthèse des actions réalisées:

- ▶ Promotion de l'habitat inclusif : convention entre le Département et la CNSA, création d'instances pour l'étude et le financement des projets, mise en place de l'aide à la vie partagée
- ▶ Financement des adaptations des logements via la PCH ou des programmes spécifiques
- ▶ Coordination des programmations d'habitats adaptés
- ▶ Tenue des webinaires avec les bailleurs sociaux pour les sensibiliser au logement des personnes en situation de handicap
- ▶ Expérimentation du dispositif EPoP qui promeut la pair-aidance
- ▶ Création de dispositifs de soutien à l'handiparentalité
- ▶ Expérimentation du dispositif d'assistance à parcours de vie
- ▶ Allongement des durées d'attribution des droits par la MDPH
- ▶ Promotion des GEM
- ▶ Harmonisation de la tarification des SAAD
- ▶ Formation des auxiliaires de vie des SAAD au handicap
- ▶ Développement de la coopération entre accueil familial et ESMS
- ▶ Formation des professionnels des établissements à l'accompagnement vers la vie en milieu ordinaire
- ▶ Adaptation de l'architecture des nouveaux ESMS pour créer un « chez-soi »

Axe 3 : l'accès à un travail choisi dans un environnement adapté

Synthèse des actions réalisées :

- ▶ Déploiement d'aides exceptionnelles en 2020 pour les employeurs, travailleurs, indépendants et employés en situation de handicap pour éviter les ruptures d'activité dans le contexte de la crise sanitaire
- ▶ Actions dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH)
- ▶ Développement de l'entrée en formation des PSH, de l'accès à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation
- ▶ Actions de sensibilisation menées auprès des employeurs
- ▶ Aide au parcours de formation des travailleurs handicapés proposée par l'AGEFIPH
- ▶ Accès des entreprises adaptées à l'offre de services de l'AGEFIPH depuis 2020
- ▶ Présence de référents handicap dans les organismes de formation
- ▶ Création du label Handicap Entreprise
- ▶ Mise en place du dispositif emploi accompagné
- ▶ Poursuite du Duo Day
- ▶ Création d'un réseau de référents handicap
- ▶ Au plan national, lancement de la réforme des entreprises adaptées
- ▶ Rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi

Axe 4 : l'accès à des loisirs culturels et sportifs

Synthèse des actions réalisées :

- ▶ Sensibilisation des écoles de musique au handicap avec « Music Handi » (CD33)
- ▶ Poursuite de l'action culturelle « L'un et l'autre » (CD33)
- ▶ Accompagnement des structures touristiques qui souhaitent obtenir la marque « Tourisme et Handicap » (CD33)
- ▶ Poursuite du déploiement de la plateforme Handi CAP Nouvelle Aquitaine
- ▶ Progression constante des clubs labellisés « Sport et handicap » et portes ouvertes organisées en 2020 (CD33)
- ▶ Poursuite de l'action « Jeunes au stade » (CD33)

Axe 5 : l'exercice de la citoyenneté

Synthèse des actions réalisées :

- ▶ Développement d'actions pour rendre le numérique accessible (chèques APTIC, conseillers numériques, etc.) (CD33)
- ▶ Allongement des durées d'attribution des droits par la MDPH
- ▶ Simplification des démarches pour les inscriptions au transport scolaire (CD33)
- ▶ Développement de nouveaux supports de communication de la MDPH pour informer sur les droits : webinaires, mini-série, etc.
- ▶ Implication des associations de PSH dans les projets d'aménagement d'espaces naturels sensibles (CD33)
- ▶ Recrutement de psychologues dédiés aux aidants dans les territoires de solidarité du Département, avec le concours de la CNSA
- ▶ Création de nouvelles solutions de répit mais les attentes restent fortes
- ▶ Refonte du site internet de la MDPH
- ▶ Développement progressif de l'accueil social inconditionnel de premier niveau sur le territoire, avec formation des agents publics territoriaux
- ▶ Création d'un portail d'information dédié aux aidants (CD33)
- ▶ Mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée dans les collectivités
- ▶ Action prévue : des coordonnateurs de parcours au sein des DAC (dispositifs d'appui à la coordination) et des communautés 360°



Méthodologie : comment a été bâtie la Feuille de route 2022-2025 ?

Une phase de recueil des attentes des habitants

Un questionnaire décliné en plusieurs versions

Une version pour les personnes en situation de handicap (avec une déclinaison en FALC)	Une version pour les aidants	Une version pour les professionnels des structures sociales et médico-sociales
635 réponses dont 308 réponses complètes		

Le questionnaire a été adressé à 4000 contacts et relayé sur les réseaux sociaux du Département. 1^{er} envoi le 02/11, relance le 09/11, clôture le 15/11.

10 personnes ont été rappelées pour des entretiens qualitatifs



Le colloque du 25 janvier 2022 : Gironde inclusive, 100 % engagés !

Objectifs

- ▶ Faire le bilan de la 1^{ère} Feuille de route
- ▶ Relancer la démarche avec tous les partenaires
- ▶ Lancer les ateliers pour construire la nouvelle Feuille de Route

- ▶ Un colloque organisé par le Département et l'Université de Bordeaux
- ▶ En distanciel en raison de la crise sanitaire
- ▶ 200 participants environ (habitants, professionnels, etc.)

Une 2^{ème} phase de recueil des attentes des habitants

2 séries d'ateliers :

- ▶ Le 25 janvier 2022 (160 personnes)
- ▶ Le 2 mars 2022 (60 personnes)

6 thématiques explorées en ateliers :

- ▶ Vie sociale : culture et loisirs
- ▶ Vie sociale : sport
- ▶ Mode de vie (habitat, mobilité, aménagement)
- ▶ Vie professionnelle
- ▶ Petite enfance et scolarité
- ▶ Accès aux droits citoyenneté

Construction des fiches actions

Questionnaires ▶ Ateliers ▶ Analyse des attentes recueillies avec l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche pour rédiger les fiches actions qui figurent dans la Feuille de Route 2022-2025.

Les résultats des questionnaires et les contributions recueillies au cours des ateliers sont accessibles via la Mission Gironde 100% Inclusive girondeinclusive@gironde.fr

Orientations retenues et fiches actions



Les orientations retenues pour la Feuille de Route 2022-2025 visent la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Les thématiques abordées sont identiques à celles retenues pour la première Feuille de Route. Elles sont déclinées en Fiches action.

Parmi ces Fiches action, plusieurs insistent sur la nécessité de faciliter l'accès à l'information et de faire connaître l'existant aux personnes en situation de handicap, aux aidants et aux professionnels du handicap. Chaque Fiche action identifie un pilote ou des co-pilotes, chargés en premier lieu de la mise en œuvre des actions figurant dans la fiche. Des partenaires associés sont énumérés lorsqu'ils sont susceptibles d'intervenir dans la concrétisation des actions figurant dans la fiche, sous l'impulsion du pilote ou des co-pilotes.

La thématique du soin et le volet sanitaire ne sont pas intégrés à la feuille de route Gironde 100% Inclusive. Ils sont traités dans le cadre du Schéma autonomie. La thématique de l'aide aux aidants et du répit est traitée de façon privilégiée dans le cadre du Plan d'action départemental de l'aide aux aidants, mais figure dans la présente Feuille de Route.

Orientation 1 :

Garantir l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté

- ▶ Faire connaître et équilibrer l'offre de services de proximité (**fiche action 1.1**)
- ▶ Sensibiliser, former les professionnels en charge de l'accueil dans les administrations de proximité (**fiche action 1.2**)
- ▶ Faciliter les démarches des personnes auprès de la MDPH (**fiche action 1.3**)
- ▶ Aider les aidants et développer les solutions de répit (**fiche action 1.4**)
- ▶ Renforcer les liens entre les personnes, associations et institutions (**fiche action 1.5**)
- ▶ Développer un réseau de référents handicap dans les associations (**fiche action 1.6**)
- ▶ Rendre le handicap visible dans l'espace public (**fiche action 1.7**)
- ▶ Associer les personnes en situation de handicap aux démarches participatives en allant vers elles (**fiche action 1.8**)
- ▶ Faire connaître et essaimer la démarche Gironde 100% Inclusive (**fiche action 1.9**)

Orientation 2 :

Faire progresser l'accès à la culture, au tourisme et aux vacances

- ▶ Systématiser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les projets culturels (**fiche action 2.1**)
- ▶ Développer l'accessibilité des manifestations culturelles (**fiche action 2.2**)
- ▶ Faire connaître l'offre culturelle existante aux personnes et professionnels du handicap (**fiche action 2.3**)
- ▶ Déployer un chèque culture pour les personnes en situation de handicap (**fiche action 2.4**)
- ▶ Impliquer les personnes dans les projets de mise en accessibilité touristique (**fiche action 2.5**)
- ▶ Promouvoir l'offre de loisirs et de tourisme adaptée (**fiche action 2.6**)

Orientation 3 :

Faciliter la pratique sportive

- ▶ Informer sur l'offre sportive existante (**fiche action 3.1**)
- ▶ Développer l'offre sportive adaptée en proximité (**fiche action 3.2**)
- ▶ Sensibiliser et former au handicap les professionnels et bénévoles des clubs sportifs et collectivités (**fiche action 3.3**)
- ▶ Doter chaque territoire d'un référent sport handicap (**fiche action 3.4**)
- ▶ Soutenir l'acquisition de matériel sportif adapté (**fiche action 3.5**)
- ▶ S'appuyer sur la prestation de compensation du handicap pour encourager la pratique sportive (**fiche action 3.6**)

Orientation 4 :

Encourager la participation de tous dès les premières étapes de la vie

- ▶ Soutenir la parentalité des parents en situation de handicap **(fiche action 4.1)**
- ▶ Développer la coordination du parcours de vie de l'enfant et du jeune **(fiche action 4.2)**
- ▶ Soutenir les familles d'enfants en situation de handicap dans leurs démarches **(fiche action 4.3)**
- ▶ Promouvoir l'école inclusive : sensibiliser et impliquer la communauté éducative **(fiche action 4.4)**
- ▶ Promouvoir l'école inclusive : garantir la mise en œuvre des droits acquis **(fiche action 4.5)**
- ▶ Promouvoir l'école inclusive : défendre le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et la prise en charge de leur intervention sur la pause méridienne **(fiche action 4.6)**

Orientation 5 :

Soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

- ▶ Centraliser l'information via une cartographie à l'usage des professionnels et des habitants **(fiche action 5.1)**
- ▶ Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap **(fiche action 5.2)**
- ▶ Soutenir les personnes en situation de handicap en emploi **(fiche action 5.3)**
- ▶ Créer une fonction de facilitateur de parcours professionnel **(fiche action 5.4)**
- ▶ Sensibiliser les employeurs à l'emploi de personnes en situation de handicap **(fiche action 5.5)**
- ▶ Développer l'interconnaissance des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap **(fiche action 5.6)**

Orientation 6 :

Promouvoir un mode de vie choisi

- ▶ Développer une offre de logements mixant les publics **(fiche action 6.1)**
- ▶ Intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans la formation des architectes **(fiche action 6.2)**
- ▶ Sensibiliser les bailleurs publics et privés à l'équipement des logements **(fiche action 6.3)**

Orientation 7 :

Développer l'offre de transport dans les territoires et en particulier les territoires ruraux

- ▶ Développer une offre de transport pour faciliter l'accès à la pratique sportive **(fiche action 7-1)**
- ▶ Développer l'offre de transport adapté **(fiche action 7-2)**
- ▶ Soutenir la mobilité autonome des personnes en situation de handicap **(fiche action 7-3)**

Gouvernance de la démarche



La gouvernance de la démarche partenariale Gironde 100% Inclusive s'articule autour de plusieurs instances :

L'assemblée plénière

Présidée par le Président du Département ou son représentant, elle rassemble les institutions signataires de la Feuille de route. Cette entité est chargée de valider les orientations de la Feuille de route et de suivre sa mise en œuvre. Elle se réunit au moins une fois par an.

En parallèle, des réunions de travail sont organisées entre partenaires par le Vice-Président chargé du handicap, de l'inclusion, de l'habitat et mobilités adaptés.

Les comités de coordination locaux

Sur chaque territoire de solidarité du Département de la Gironde (9 Pôles territoriaux de solidarité) est installé un comité de coordination local Gironde 100% Inclusive. Amené à se réunir au moins 2 fois par an, ce comité est animé par le directeur ou la directrice de Pôle territorial de solidarité. Il implique les acteurs du territoire impliqués dans le handicap : associations, établissements sociaux et médico-sociaux, collectivités territoriales, entre autres. Chaque comité fait vivre localement le projet « Gironde 100% Inclusive » en impulsant des actions pertinentes sur le territoire concerné. Les comités enrichissent également la Feuille de Route par leurs contributions.

Un temps fort annuel avec la Communauté

La « Communauté Gironde 100% Inclusive » est composée de tous les acteurs qui participent à la démarche : qu'ils aient répondu aux questionnaires diffusés, qu'ils aient pris part aux ateliers organisés, ou encore, qu'ils mettent en œuvre des actions s'inscrivant dans l'objectif de territoire 100% inclusif.

Depuis 2019, 3 colloques ont été organisés à l'attention de cette communauté par le Département et l'Université de Bordeaux, avec les partenaires signataires de la Feuille de Route. Cet événement sera reconduit tous les ans, de façon à :

- ▶ Recueillir les attentes des membres de la communauté et enrichir ainsi le contenu de la Feuille de route,
- ▶ Leur rendre compte de la mise en œuvre de la Feuille de route, en mesurant les avancées sur le terrain des actions favorisant une Gironde 100% inclusive.

Glossaire

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

CAF : caisse d'allocations familiales

CCAS : centre communal d'action sociale

CD33 : conseil départemental de la Gironde

CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

DAC : dispositif d'appui à la coordination

DITEP : dispositif intégré thérapeutique éducatif et pédagogique

EPoP : démarche expérimentale nationale qui vise à systématiser le recours à des intervenants pairs dans le secteur médico-social et dans le droit commun.

ESMS : établissements sociaux et médico-sociaux

GEM : groupe d'entraide mutuelle

IJBA : institut de journalisme Bordeaux Aquitaine

ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PCH : prestation de compensation du handicap

PCPE : pôles de compétences et prestations externalisées

SAAD : service d'aide et d'accompagnement à domicile

TSA : troubles du spectre de l'autisme

Annexe : fiches actions



1. Accès aux droits et citoyenneté 24

- 1.1 Faire connaître et équilibrer l'offre de services de proximité 24
- 1.2 Sensibiliser, former les professionnels en charge de l'accueil dans les administrations de proximité 25
- 1.3 Faciliter les démarches des personnes auprès de la MPDH 26
- 1.4 Aider les aidants 27
- 1.5 Renforcer les liens entre les personnes, les associations et les institutions 28
- 1.6 Développer un réseau de référents handicap dans les associations 29
- 1.7 Rendre le handicap visible dans l'espace public 30
- 1.8 Associer les personnes aux démarches participatives en allant vers elles 31
- 1.9 Faire connaître et essayer la démarche Gironde 100% Inclusive 32

2. Vie sociale : Culture, Tourisme et Loisirs 33

- 2.1 Systématiser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les projets culturels 33
- 2.2 Développer l'accessibilité des manifestations culturelles 34
- 2.3 Faire connaître l'offre culturelle existante aux structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap 35
- 2.4 Déployer un chèque culture pour les personnes en situation de handicap 36
- 2.5 Impliquer les personnes dans les projets de mise en accessibilité des sites touristiques 37
- 2.6 Promouvoir l'offre de loisirs et de tourisme adaptée 38

3. Vie sociale : Sport 39

- 3.1 Informer sur l'offre sportive existante 39
- 3.2 Développer l'offre sportive adaptée en proximité 40
- 3.3 Sensibiliser et former les professionnels et bénévoles des collectivités et des clubs sportifs 41
- 3.4 Doter chaque territoire d'un référent sport handicap 42
- 3.5 Soutenir l'acquisition de matériel sportif adapté 43
- 3.6 S'appuyer sur la prestation de compensation du handicap pour encourager la pratique sportive 44

4. Petite enfance, enfance, jeunesse, scolarisation, parentalité 45

- 4.1 Soutenir la parentalité des personnes en situation de handicap 45
- 4.2 Développer la coordination du parcours de vie de l'enfant et du jeune 46
- 4.3 Soutenir les familles d'enfants en situation de handicap dans leurs démarches 47

- 4.4 Promouvoir l'école inclusive : sensibiliser et impliquer la communauté éducative 48
- 4.5 Promouvoir l'école inclusive : garantir la mise en œuvre des droits acquis 49
- 4.6 Promouvoir l'école inclusive : défendre l'évolution du statut des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) et la prise en charge de leur intervention sur la pause méridienne 50

5. Vie professionnelle 51

- 5.1 Centraliser l'information via une cartographie à l'usage des professionnels et des habitants 51
- 5.2 Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap 52
- 5.3 Soutenir les personnes en emploi 53
- 5.4 Créer une fonction de facilitateur de parcours professionnel 54
- 5.5 Sensibiliser les employeurs à l'emploi des personnes en situation de handicap 55
- 5.6 Développer l'interconnaissance des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap 56

6. Mode de vie : habitat et mobilité 57

- 6.1 Développer une offre de logements mixant les publics 57
- 6.2 Intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans la formation des architectes 59
- 6.3 Sensibiliser les bailleurs publics et privés à l'équipement des logements 60

7. Développer l'offre de transport dans les territoires et en particulier les territoires ruraux 61

- 7.1 Développer une offre de transport pour faciliter l'accès à la pratique sportive 61
- 7.2 Développer l'offre de transport adapté 62
- 7.3 Soutenir la mobilité autonome des personnes en situation de handicap 64

1. Garantir l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté

Les actions de soutien aux aidants sont évoquées dans la fiche action 1.4. mais sont davantage détaillées dans le plan d'actions d'Aide aux aidants coordonné par le Département, auquel il convient de se référer.

1.1 Faire connaître et équilibrer l'offre de services de proximité

Constats / Diagnostic

L'offre de services destinée ou accessible aux personnes en situation de handicap et aux aidants est insuffisamment connue, révélant un défaut de communication. Cette offre n'est pas non plus équilibrée d'un territoire à l'autre.

Objectifs de l'action

Mieux communiquer sur l'offre de services en direction des personnes en situation de handicap, des aidants, des professionnels.

Favoriser l'accès aux droits.

Favoriser l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap.

Modalités

Réaliser une cartographie de l'offre de services pour mieux identifier son contenu et le maillage, pour identifier les éventuels déséquilibres.

Diffuser cette cartographie auprès des personnes en situation de handicap, des aidants, des professionnels (du médical et du médico-social en particulier).

Multiplier les supports de communication et s'assurer que ces supports soient adaptés : au-delà des sites Internet, recourir au braille, aux fichiers audio, promouvoir le FALC etc.

Chef de file / pilote

Département (Pôle solidarité autonomie, Direction de la communication) MDPH

Partenaires associés

Autres partenaires signataires de la Feuille de route.

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025).

Indicateurs d'évaluation

Réalisation effective de la cartographie.

1.2 Sensibiliser, former les professionnels en charge de l'accueil dans les administrations de proximité

Constats / Diagnostic

L'on constate que dans les administrations, les professionnels en charge de l'accueil sont insuffisamment formés à la question du handicap.

Les personnes en situation de handicap et les aidants témoignent d'une difficulté à obtenir l'information, à être soutenus dans leurs démarches et à être correctement orientés.

Objectifs de l'action

Favoriser l'accès aux droits.

Faciliter les démarches des personnes.

Modalités

Organiser un accueil de niveau 1 sur le volet handicap dans toutes les administrations de proximité :

- ▶ Former en priorité les secrétaires médico-sociales des Maisons du Département Solidarités,
- ▶ Former les agents en charge de l'accueil dans les mairies, CCAS, France Services, voire dans l'ensemble des établissements municipaux recevant du public. Intégrer cette formation dans les Conventions territoriales d'exercice concerté des compétences conclues entre le Département, les communes et les intercommunalités. Du côté de la CAF, en tant que co-porteur des France Services, engager les France Services à prendre part à la démarche. Du côté de l'UDCCAS, proposer une formation de ce type à ses membres dans son catalogue de formations.
- ▶ Donner accès aux professionnels de l'accueil à un portail d'information, pour faciliter la bonne orientation des personnes en situation de handicap et des aidants.
- ▶ Organiser un renvoi vers un accueil de niveau 2 (à la plateforme accueil autonomie du Département par exemple) pour pouvoir apporter des réponses aux situations ou questions complexes.

Organiser des temps d'échange réguliers entre les personnes en charge de l'accueil de niveau 1 dans les administrations de proximité et la MDPH. S'appuyer sur des expériences réussies d'administrations qui ont adapté leur organisation (exemples : organiser des retours d'expériences, des journées portes ouvertes, des immersions).

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.) > Université de Bordeaux.

S'appuyer sur les conseillers numériques pour développer l'accès des personnes en situation de handicap aux ressources numériques, en leur proposant une formation au handicap.

Chef de file / pilote

Département, UDCCAS, CAF, MDPH

Partenaires associés

Ville de Bordeaux. Administrations ayant un retour d'expérience positif. Université de Bordeaux

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Journées de formation organisées. Nombre de participants aux formations, nombre de personnes formées. Questionnaire de satisfaction auprès des habitants et des agents formés ;

1.3 Faciliter les démarches des personnes auprès de la MPDH

Constats / Diagnostic

Les personnes font part de leur difficulté à obtenir des réponses à leurs questions auprès de la MDPH.
La difficulté liée à la constitution des dossiers est pointée du doigt et le délai de traitement des dossiers également.

Objectifs de l'action

Humaniser davantage la relation à la MDPH.
Favoriser l'accès à l'information et l'accès aux droits.

Modalités

Faciliter la prise de contact avec la MDPH

- Pouvoir joindre une personne qui renseigne sur le traitement du dossier : améliorer l'accessibilité de la plateforme accueil autonomie existante.
- Multiplier les canaux de prise de contact avec la MDPH : accueil physique (dans les Maisons du Département Solidarités, les CLIC notamment, cf fiche action 1.2), accueil téléphonique (gratuit, avec possibilité de rappeler les personnes), en ligne.

Offrir la possibilité de recevoir une aide dans ces différents accueils pour la constitution des dossiers.

Rendre possibles les visites à domicile pour aider les personnes à constituer leurs dossiers. Proposer également ce soutien dans le cadre du Bus des solidarités dont le déploiement est prévu fin 2023 par le Département.

Moderniser et rendre accessible le site Internet de la MDPH.

Poursuivre les webinaires proposés par la MDPH régulièrement.

Revendiquer auprès de la CNSA une simplification du dossier de demande de droits (CERFA) auprès de la MDPH.

Poursuivre les efforts engagés pour réduire les délais de réponse.

Améliorer l'explication des notifications MDPH.

Engager une réflexion entre MDPH et CAF pour mieux informer les personnes de l'expiration des droits, en complément de l'information déjà donnée par la CAF 6 mois avant l'expiration des droits .

Chef de file / pilote

MDPH et Département

Partenaires associés

CAF. UDCCAS.

Echéances

Site Internet de la MPDH : 2022

Refonte du fonctionnement de la Plateforme accueil autonomie : 2023

Indicateurs d'évaluation

Evolution des indicateurs d'activité de la Plateforme accueil autonomie.

Evolution effective du site Internet de la MDPH.

Nombre de webinaires organisés par la MDPH.

Evolution des délais de réponse MDPH.

1.4 Aider les aidants et développer les solutions de répit

Constats / Diagnostic

Il existe une feuille de route départementale de l'aide aux aidants. Plusieurs des actions qui y figurent répondent aux attentes exprimées par les personnes qui ont participé à la démarche Gironde 100% Inclusive. Elles visent à soutenir les aidants, en leur proposant notamment plusieurs services.

Objectifs de l'action

Soutenir les aidants dont les parents en situation de handicap ou ayant un enfant en situation de handicap.

Modalités

Développer un outil numérique de l'aide aux aidants.

Pérenniser le dispositif de soutien psychologique ponctuel des aidants de personnes âgées et personnes en situation de handicap expérimenté et mis en œuvre par le Département au sein des CLIC et des Pôles territoriaux de solidarité sur le territoire girondin dans le cadre de la convention CNSA.

Favoriser la mise en place d'actions collectives notamment via la mobilisation des crédits de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie pour la mise en place de formations des aidants.

Faciliter l'accès à des aides techniques notamment via la mobilisation des crédits de la Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie.

Financer des solutions de répit (expérimentation du baluchonnage, places en maisons d'accueil temporaire, séjours, offre de modes d'accueil ou de garde pour les enfants, etc.).

Chef de file / pilote

Département
CNSA
CAF

Partenaires associés

ARS
CAF

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025).

Indicateurs d'évaluation

Mise en ligne de la plateforme numérique dédiée aux aidants.

Pérennisation du dispositif de soutien psychologique des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap mis en œuvre par le Département.

Mise en œuvre opérationnelle de dispositifs d'accompagnement autour du répit parental/familial notamment porté par la CAF.

Nombre d'actions collectives mises en place sur les PTS grâce à la mobilisation des crédits de la Conférence des Financeurs.

Nombre d'actions promouvant l'accès à des aides techniques mises en place grâce à la mobilisation des crédits de la Conférence des Financeurs.

Enquête auprès des aidants (via un questionnaire).

1.5 Renforcer les liens entre les personnes, les associations et les institutions

Constats / Diagnostic

Toutes les actualités/ informations visant le public en situation de handicap ne sont pas reçues par tous.
Il conviendrait de mieux capitaliser sur les bonnes pratiques, les compétences des uns et des autres.

Objectifs de l'action

Consolider et animer la Communauté Gironde 100% Inclusive.
Partager les informations, les besoins, ce qui est fait sur le terrain.
Elaborer des projets communs aux acteurs du handicap.

Modalités

Diffuser un questionnaire annuel pour mieux connaître l'évolution des besoins.

Proposer des rencontres en installant un comité de pilotage local Gironde 100% Inclusive sur chaque territoire de solidarité du Département, avec des associations représentatives des personnes en situation de handicap, des aidants, des représentants institutionnels.

Organiser un événement annuel pour faire un point sur les avancées départementales et nationales (sur le modèle du colloque piloté par le Département).

Proposer des ateliers sur la thématique du handicap et du territoire 100% inclusif lors des conseils de territoire organisés par le Département.
Veiller à la représentation des personnes et des différentes familles de handicap.

Chef de file / pilote

Département (Mission Gironde 100% Inclusive, Pôles territoriaux de solidarité, Pôle solidarité autonomie).

Partenaires associés

FIPHFP, AGEFIPH, CAF, UDCCAS, ARS, Université de Bordeaux, MDPH, CIAS, CCAS, associations

Echéances

Dès 2023

Indicateurs d'évaluation

Installation effective des comités de pilotage locaux Gironde 100% Inclusive
Tenue d'un événement annuel.

1.6 Développer un réseau de référents handicap dans les associations

Constats / Diagnostic

Il conviendrait d'améliorer la participation et l'accès des personnes en situation de handicap à la vie associative.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à l'offre associative.
Encourager l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap.

Modalités

Encourager les associations à se doter d'un référent handicap formé.
S'appuyer sur ce référent handicap pour former les bénévoles.
Créer un réseau des référents handicap pour encourager le partage de bonnes pratiques et les retours d'expérience.

Chef de file / pilote

Le Département à travers sa direction sport et vie associative

Partenaires associés

Fédérations ou groupements d'associations
Services accompagnant les associations dans les collectivités territoriales
UDCCAS
Missions locales

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de référents handicap nommés dans les associations
Nombre de référents engagés dans le réseau
Nombre de rencontres du réseau

1.7 Rendre le handicap visible dans l'espace public

Constats / Diagnostic

Le constat est dressé d'une visibilité insuffisante des personnes en situation de handicap dans l'espace public.
De manière générale, la population est peu sensibilisée au handicap.

Objectifs de l'action

Encourager la participation des personnes en situation de handicap.
Montrer le handicap sous un angle positif.

Modalités

Veiller à la participation visible des personnes en situation de handicap lors d'événements publics, même s'ils ne portent pas sur le sujet du handicap.

Proposer des temps forts réguliers pour sensibiliser la population au handicap dès le plus jeune âge (tournois handisport par exemple).

Proposer des actions de sensibilisation, de mise en situation au grand public.
Veiller à valoriser les capacités des personnes en situation de handicap.

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.) :
Université de Bordeaux.

Chef de file / pilote

Ensemble des partenaires signataires de la Feuille de route dont l'Université de Bordeaux pour la formation interactive

Partenaires associés

Associations
Autres collectivités

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Tenue de temps forts de sensibilisation
Déploiement d'une formation interactive

1.8 Associer les personnes aux démarches participatives en allant vers elles

Constats / Diagnostic

Il conviendrait d'améliorer la participation et l'accès des personnes en situation de handicap à la vie de la cité et aux activités citoyennes en général.

Objectifs de l'action

Mettre la personne au centre de la démarche Gironde 100% Inclusive.
Aller vers les personnes sur leurs lieux de vie, leur lieu de travail, leur espace de vie sociale.
Co-construire avec les personnes.

Modalités

Veiller à la représentation des personnes en situation de handicap dans les démarches participatives menées par les partenaires signataires de la Feuille de Route.

Développer la participation des personnes pour des projets portés par la MDPH (la refonte du site internet, création de supports d'information, etc.).

Installer sur chacun des 9 territoires de solidarité du Département des comités de pilotage locaux Gironde 100% Inclusive, rassemblant les acteurs du handicap des territoires, sous l'impulsion des Pôles territoriaux de solidarité.

Veiller à la représentation du handicap dans sa diversité.

Constituer un groupe d'utilisateurs « testeurs » chargé d'apporter une expertise d'usage dans les projets > ville de Bordeaux

Mettre en place un protocole d'accessibilité optimale pour les concertations organisées > ville de Bordeaux

Chef de file / pilote

Partenaires signataires de la Feuille de route

Partenaires associés

Associations dans les territoires, SAVS, SAMSAH, ESMS (Conseil de vie sociale)

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Installation effective des comités de pilotage locaux Gironde 100% Inclusive
Participation effective des personnes en situation de handicap dans les projets portés par les signataires de la Feuille de route.

1.9 Faire connaître et essayer la démarche Gironde 100% Inclusive

Constats / Diagnostic

La démarche Gironde 100% Inclusive gagnerait à être mieux connue sur le territoire départemental. Il convient également de valoriser les actions, les entités, les sites qui s'inscrivent dans cette démarche.

Objectifs de l'action

Faire connaître la démarche et la valoriser.
Favoriser la prise en compte des publics en situation de handicap dans les appels à projets tout public.
Encourager un maximum d'acteurs à s'engager dans la démarche Gironde 100% Inclusive.

Modalités

Créer une identité visuelle Gironde 100% Inclusive.

Se doter d'une charte et d'un label Gironde 100% Inclusive qui sera délivré aux entités qui respecteront la charte.

Encourager les intercommunalités à intégrer le handicap et la démarche territoire inclusif dans les conventions territoriales globales.

Mettre en place une coordination à l'échelle départementale (inter schémas inter institutionnels : DSSF, Jeunesse...)

Chef de file / pilote

Département (à travers la Mission Gironde 100% Inclusive et la direction de la communication)

Partenaires associés

CAF

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Création d'une identité visuelle Gironde 100% Inclusive
Création d'une charte Gironde 100% Inclusive, nombre de partenaires ayant obtenu le label

2. Faire progresser l'accès à la culture, au tourisme et aux vacances

2.1 Systématiser la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les projets culturels

Constats / Diagnostic

La pratique culturelle des personnes en situation de handicap pourrait être développée. Les réponses aux questionnaires diffusés en novembre 2021 mettent en avant plusieurs obstacles : problèmes de santé, coût, manque de lieu adapté accessible.

Objectifs de l'action

Concevoir des projets culturels permettant la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Modalités

Réaliser un état des lieux de la participation des personnes en situation de handicap aux manifestations culturelles.
Encourager les consultations citoyennes impliquant des personnes en situation de handicap au stade de la conception des projets.
Sensibiliser les porteurs de projets au handicap, leur proposer des formations.
Proposer aux acteurs culturels un document support, sorte de fiche repère pour les accompagner dans cette démarche.
Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.)
> Université de Bordeaux.
Exiger des porteurs de projets culturels financés par les partenaires signataires de la feuille de route que leurs projets soient accessibles aux personnes en situation de handicap.
Améliorer la visibilité des projets qui associent des publics en situation de handicap.
Faire connaître les opérateurs culturels financés par la DRAC au titre de leurs actions en direction des personnes en situation de handicap, et plus largement, les aides délivrées par la DRAC à ce titre > action proposée par l'ARS.

Chef de file/pilote

Département (Direction de la culture et de la citoyenneté, mission médiation)
IDDAC (agence culturelle du Département de la Gironde)
Université de Bordeaux
ARS

Partenaires associés

Autres collectivités territoriales dont la Ville de Bordeaux, DRAC, Acteurs culturels, Représentants des personnes en situation de handicap, Ligue de l'enseignement, IRTS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de projets déposés prévoyant la participation des personnes en situation de handicap. Nombre de participants en situation de handicap mobilisés pour la conception des projets déposés.

2.2 Développer l'accessibilité des manifestations culturelles

Constats / Diagnostic

Des manifestations culturelles sont encore peu accessibles aux personnes en situation de handicap sur le plan technique.

Objectifs de l'action

Systematiser l'accessibilité des manifestations culturelles.

Modalités

Identifier les équipements adaptés et équipés en Gironde, mettre à jour l'annuaire des lieux culturels accessibles.

Etudier la mobilisation d'une start up de l'Université de Bordeaux sur la création d'une application sur les lieux et manifestations culturelles accessibles, aux personnes en situation de handicap et plus généralement, aux publics éloignés et empêchés.

Encourager le recours à l'audiodescription, aux audioguides et à la langue des signes dans les manifestations culturelles.

Encourager le recours au FALC (facile à lire et à comprendre) : former au FALC les rédacteurs, scénographes, agences.

Encourager la mise en place d'un système de transport associé à chaque manifestation pour permettre aux personnes à mobilité réduite de l'emprunter.

Proposer des formations complémentaires aux médiateurs culturels.

Encourager la labellisation Tourisme et Handicap des lieux culturels. Tenir compte de leur accessibilité lors de l'étude des demandes de financement de festivals et équipements culturels.

Chef de file/pilote

IDDAC
Département (direction de la culture et de la citoyenneté, mission médiation)
Gironde Tourisme (pour la labellisation Tourisme et Handicap des lieux culturels)
Université de Bordeaux

Partenaires associés

Ville de Bordeaux
OARA (Conseil Régional)
DRAC
Etablissements sociaux et médico-sociaux
Associations
ARS/ Pôle culture et santé
Réseaux d'acteurs culturels (réseau musiques actuelles, réseau des libraires indépendants)
IRTS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de salles équipées
Evolution de la fréquentation des événements culturels par les personnes en situation de handicap (à évaluer au moyen d'un nouveau questionnaire par exemple)

2.3 Faire connaître l'offre culturelle existante aux structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap

Constats / Diagnostic

L'offre culturelle accessible sur le territoire est mal identifiée notamment par les structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap (services de collectivités et établissements sociaux et médico-sociaux inclus).

Objectifs de l'action

Promouvoir l'offre culturelle accessible auprès des structures qui œuvrent dans le champ du handicap.

Modalités

Faire connaître aux professionnels de l'accompagnement des personnes en situation de handicap les dispositifs culturels accessibles existants (Itinéraires culturels hors collège, L'un est l'autre, Passeurs d'images par exemple), à travers un temps d'échange ou la mise en place d'une newsletter.

Promouvoir la plateforme Handicap Nouvelle Aquitaine.

S'appuyer sur les outils existants :

- ▶ le site Internet Gironde.fr, l'application Bienvenue prochainement déployée par le Département sur les territoires de solidarité,
- ▶ le site Internet de l'ARS dans le cadre des appels à projet culture santé et médico-social en partenariat avec la DRAC et la Région,
- ▶ la promotion réalisée par Gironde Tourisme.

Encourager les acteurs du tourisme à relayer l'information culturelle.

Etudier la mobilisation d'une start up de l'Université de Bordeaux sur la création d'une application sur les lieux et manifestations culturelles accessibles, aux personnes en situation de handicap et plus généralement, aux publics éloignés et empêchés.

Chef de file/pilote

Département :
DGAC (direction de la culture et de la citoyenneté, mission médiation),
DGAS (direction générale adjointe en charge des solidarités), direction de la communication, Gironde Tourisme, Université de Bordeaux.

Partenaires associés

Ville de Bordeaux
IDDAC
OARA (Conseil Régional)
DRAC
ARS/ Pôle culture et santé
IRTS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Evolution de la connaissance de l'offre par les structures (à évaluer au moyen d'un questionnaire par exemple)

2.4 Déployer un chèque culture pour les personnes en situation de handicap

Constats / Diagnostic

La pratique culturelle et artistique ne semble pas être une priorité dans la vie des personnes. Plusieurs éléments font obstacle à cette pratique, notamment le coût associé.

Objectifs de l'action

Développer la pratique culturelle et artistique des personnes en situation de handicap en levant le frein financier et les freins liés à la mobilité.

Permettre à la personne de choisir ses activités, ses sorties culturelles quand elle le souhaite.

Modalités

Se rapprocher de la Région et de la Métropole pour déployer des chèques cultures qui, sur le modèle des chèques transport, pourraient être utilisés pour les déplacements entre le domicile et un lieu culturel et engloberaient une offre culturelle élargie (concert, cinéma, théâtre...).

Promouvoir cette action auprès des CCAS également, pour qu'ils l'expérimentent. Promouvoir la présence de médiateurs pour accompagner les personnes bénéficiaires des chèques culture vers les manifestations culturelles.

Adapter les tarifs pour les personnes à faibles ressources et leurs accompagnants > ville de Bordeaux

Chef de file/pilote

Les partenaires signataires de la Feuille de Route iront vers la Région, la Métropole, les intercommunalités et les CCAS pour promouvoir cette action. Ville de Bordeaux pour l'adaptation de la grille tarifaire.

Partenaires associés

Région
Métropole
UDCCAS
DRAC
ARS
IDDAC
Département (DGAC, Direction de la culture et de la citoyenneté Mission Médiation, Mission pratiques amateurs)

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Déploiement effectif des chèques culture
Nombre de chéquiers distribués
Nombre de chèques utilisés

2.5 Impliquer les personnes dans les projets de mise en accessibilité des sites touristiques

Constats / Diagnostic

Le Département et Gironde Tourisme veillent à associer les personnes en situation de handicap aux projets d'ouverture de sites naturels sensibles, de balades à roulettes... Pour s'assurer d'une approche globale d'accessibilité, il conviendrait d'élargir la participation des associations.

Objectifs de l'action

Concevoir des projets loisirs/tourisme permettant la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap

Modalités

Développer les relations de travail entre Gironde Tourisme, la direction de l'environnement du Département et l'équipe Gironde 100% inclusive pour identifier les structures.

Encourager la participation des personnes au stade de la conception des projets.

Poursuivre l'implication des associations de personnes en situation de handicap au sein de la commission d'attribution de la marque Tourisme et Handicap.

Renforcer la participation des usagers dans la commission communale d'accessibilité en les associant à des actions tels que les parcours exploratoires d'accessibilité > Ville de Bordeaux

Chef de file/pilote

Département et Gironde Tourisme

Partenaires associés

Offices de tourisme
Collectivités territoriales dont la Ville de Bordeaux
Associations
Etablissements médico-sociaux
Financement
Porteurs de projets pour les sites concernés

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de participants en situation de handicap mobilisés pour la conception des projets
Nombre de projets concernés

2.6 Promouvoir l'offre de loisirs et de tourisme adaptée

Constats / Diagnostic

L'offre de loisirs et de tourisme adaptée est peu connue des personnes en situation de handicap et des professionnels qui les accompagnent.

Objectifs de l'action

Faire connaître l'offre de tourisme adaptée auprès des personnes et des professionnels des établissements médico-sociaux.
Développer cette offre.

Modalités

Donner à voir les sites qui ont réussi leur mise en accessibilité.

Faire connaître les prestations touristiques accessibles existantes.

Mettre en accessibilité les sites Internet de Gironde Tourisme et d'offices de tourisme.

Associer Gironde Tourisme lors d'un événement relatif à la démarche Gironde 100% inclusive (colloque annuel, Village de l'autisme...).

Envisager un webinaire sur les loisirs en associant Gironde Tourisme.

Etudier la mobilisation d'une start up de l'université de Bordeaux sur la création d'une application recensant les lieux et manifestations de tourisme et de loisirs accessibles aux personnes en situation de handicap et plus généralement, aux publics éloignés et empêchés.

Développer, promouvoir des offres de vacances adaptées, favoriser l'accès à ces offres (action de la CAF, cf. Convention de partenariat entre la CAF et le réseau national Passerelle qui favorise l'accès aux vacances aux familles).

Favoriser l'accès aux offres.

Chef de file/pilote

Département
Gironde Tourisme
CAF
Université de Bordeaux

Partenaires associés

Ville de Bordeaux
Offices de tourisme
Associations de personnes
Etablissements sociaux et médico-sociaux
Région

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de sites Internet d'offices de tourisme mis en accessibilité.
Mise en accessibilité effective du site Internet de Gironde Tourisme.
Evolution de la fréquentation des personnes en situation de handicap sur les sites du Département (à évaluer au moyen d'un nouveau questionnaire par exemple)

3. Faciliter la pratique sportive

3.1 Informer sur l'offre sportive existante

Constats / Diagnostic

L'on observe un manque de visibilité et d'information sur les structures sportives accessibles aux personnes en situation de handicap.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès à l'offre sportive de proximité

Modalités

Cartographier l'offre sportive et de bien-être adaptée existant sur l'ensemble du territoire.

La faire connaître aux personnes, aux familles et aux professionnels.

S'appuyer pour cela sur :

- ▶ La campagne « Sport et Handicap ».
- ▶ Communiquer sur les clubs labellisés, même en cours d'année lorsqu'un club obtient le label.
- ▶ La structuration de l'accueil de proximité (cf fiche action 6.2), doter les agents en charge de l'accueil d'un répertoire des structures sportives adaptées pour mieux orienter les personnes vers elles.
- ▶ Intégrer sur le futur site internet de la MDPH l'offre sportive adaptée sur le territoire girondin.
- ▶ Inviter les comités et clubs labellisés lors d'événements, afin de les promouvoir (forums des associations par exemple).

Chef de file/pilote

Département :

- ▶ Direction des sports et de la vie associative.
- ▶ Direction générale adjointe chargée de la solidarité (DGAS) et son Pôle Solidarité Autonomie
- ▶ Direction de la communication

Partenaires associés

Clubs labellisés
Comités sportifs
Collectivités territoriales : Ville de Bordeaux, autres communes, intercommunalités, CCAS, CIAS
France Services
MDPH
Associations représentant les personnes en situation de handicap et les familles
Etablissements et services médico-sociaux

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Tenue de la campagne Sport et Handicap, nombre de clubs impliqués, fréquentation de l'événement, nombre de participants.
Diffusion de l'offre de clubs labellisés sur le site Internet de la MDPH.

3.2 Développer l'offre sportive adaptée en proximité

Constats / Diagnostic

Les activités sportives et de bien-être sont peu pratiquées par les enfants et personnes en situation de handicap vivant hors établissement. Ces activités ne semblent pas figurer parmi les priorités des personnes. De plus, l'éloignement géographique ou le manque de transport constituent des freins à cette pratique. La Direction des sports et de la vie associative du Département accompagne en ingénierie les clubs qui souhaitent obtenir le label Sport et Handicap.

Objectifs de l'action

Faciliter la pratique sportive en proposant une offre diversifiée sur tout le territoire.

Modalités

Cartographier l'offre sportive et de bien-être existante sur l'ensemble du territoire.

La faire connaître aux personnes, aux familles et aux professionnels (cf fiche action 2.1).

Identifier le besoin sur chaque territoire en questionnant les associations de familles, les établissements et services médico-sociaux et les collectivités.

Encourager les clubs sportifs qui proposent une offre adaptée à se déployer vers les territoires sous-dotés (sous forme d'appel à projets par exemple).

Exiger des structures sportives financées par les partenaires signataires de la feuille de route d'être accessibles aux personnes en situation de handicap
Encourager les clubs sportifs à s'engager dans la labellisation « Sport et Handicap ».

Veiller à toucher tous les publics en situation de handicap (pas uniquement les enfants) et tous les types de handicap.

Développer dans les établissements sportifs bordelais des créneaux horaires dédiés aux personnes en situation de handicap > Ville de Bordeaux

Chef de file/pilote

Département (Direction des sports et de la vie associative)

Partenaires associés

Ville de Bordeaux
Associations de familles
Etablissements et services médico-sociaux
Collectivités dont les communes et les intercommunalités

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Tenue de la campagne Sport et Handicap, nombre de clubs impliqués, fréquentation de l'événement, nombre de participants.
Nombre de clubs sportifs labellisés Sport et Handicap.

3.3 Sensibiliser et former les professionnels et bénévoles des collectivités et des clubs sportifs

Constats / Diagnostic

L'on identifie un besoin de consolider les connaissances des éducateurs sportifs pour assurer un accueil de qualité auprès des enfants et adultes en situation de handicap. Il existe également un besoin de formation des bénévoles.

Objectifs de l'action

Faciliter la pratique sportive en proposant un accompagnement par des personnes qualifiées

Modalités

Réaliser une « évaluation » de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux personnes en situation de handicap dans les clubs labellisés et repérer les besoins notamment en termes de formation des bénévoles et professionnels. Proposer des formations aux éducateurs sportifs, animateurs périscolaires et extrascolaires, et aux bénévoles sur les territoires.

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.)
> Université de Bordeaux

Créer un répertoire des personnes ressources pouvant être sollicitées pour des actions de sensibilisation, de formation auprès des professionnels et bénévoles, ou pour apporter des réponses.

Promouvoir l'obtention du label « Sport et Handicap » par les clubs sportifs. Encourager les clubs sportifs et les collectivités à se doter de référents handicap. Constituer un réseau des référents handicap pour faciliter le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience.

Chef de file/pilote

Département (Direction des sports et de la vie associative)

Partenaires associés

Fédérations sportives, secteur associatif
Collectivités territoriales dont les communes et les intercommunalités
Université de Bordeaux
Associations de familles
Etablissements et services médico-sociaux

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'acteurs formés
Nombre de clubs sportifs labellisés « Sport et Handicap ».

3.4 Doter chaque territoire d'un référent sport handicap

Constats / Diagnostic

Les clubs sportifs et les collectivités ont besoin d'un interlocuteur pour être soutenus, de façon à faciliter la pratique des personnes en situation de handicap.

Objectifs de l'action

Faciliter la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
Orienter et accompagner les personnes désireuses d'avoir des informations sur les structures et activités existantes sur leur territoire.
Soutenir les clubs sportifs et les collectivités territoriales dans l'accueil de personnes en situation de handicap sur le volet sportif.

Modalités

Doter chaque Pôle Jeunesse Territorial du Département d'un référent sport handicap qui serait l'interlocuteur des clubs, associations et collectivités sur cette thématique. Il animerait le réseau des référents handicap nommés par les clubs, jouerait un rôle de conseil technique.

Il mènerait également un travail de veille quant à l'offre sportive adaptée déployée sur chaque territoire. Il jouerait un rôle dans la coordination du réseau et de l'offre sur le territoire.

Il proposerait un accompagnement de parcours sportif, avec la possibilité de recevoir les personnes pour les mettre en lien avec des clubs en fonction de leurs attentes.

Chef de file/pilote

Département (Direction générale adjointe en charge de la jeunesse, Direction des sports et de la vie associative)

Partenaires associés

Clubs labellisés
Comités sportifs
Collectivités dont les communes et les intercommunalités

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de référents sport handicap nommés.

3.5 Soutenir l'acquisition de matériel sportif adapté

Constats / Diagnostic

Devenir un club sportif labellisé ou accueillir des pratiquants en situation de handicap peut engendrer des coûts pour les structures. Cela peut être un frein à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Objectifs de l'action

Lever les freins financiers aux adaptations requises pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Modalités

Proposer un soutien financier aux clubs sportifs qui souhaitent investir dans du matériel spécifique adapté au handicap.
Faire connaître la possibilité de se procurer du matériel spécifique adapté au handicap auprès des comités sport adapté et handisport.

Chef de file / pilote

Département (Direction des sports et de la vie associative)

Partenaires associés

Comités sport adapté et handisport

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de clubs sportifs ayant sollicité le soutien financier du Département

3.6 S'appuyer sur la prestation de compensation du handicap pour encourager la pratique sportive

Constats / Diagnostic

Lever les freins à la pratique d'une activité sportive et de bien-être peut passer par la mobilisation de la prestation de compensation du handicap

Objectifs de l'action

Créer les bonnes conditions d'une pratique sportive par la personne

Modalités

Identifier les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui proposent et mettent en œuvre un accompagnement humain à la pratique sportive dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH) adulte.

Examiner des leviers à activer pour faciliter la pratique sportive des enfants en situation de handicap à travers un accompagnement humain adapté.

Mobiliser la PCH transport lorsqu'il existe un surcoût pour le service d'aide à domicile lié aux frais kilométriques entre le domicile et le club.

Chef de file / pilote

Département (Direction des sports et de la vie associative)

Partenaires associés

MDPH
Clubs Labellisés
SAAD
UDCCAS

Financement

MDPH pour la PCH

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Mise en place effective d'un accompagnement et d'un accueil de qualité (à évaluer au moyen d'un questionnaire par exemple)
Evolution du nombre de personnes concernées
Nombre de SAAD et CCAS impliqués

4. Encourager la participation de tous dès les premières étapes de la vie

4.1 Soutenir la parentalité des personnes en situation de handicap

Constats / Diagnostic

Les parents en situation de handicap sont susceptibles de faire face à de nombreux obstacles dans l'exercice de leur parentalité. Cela est de nature à porter préjudice à la relation parents-enfants, au développement de l'enfant, à la qualité de vie des personnes. La mise en place de la PCH parentalité a apporté un certain progrès, mais des conditions spécifiques sont à remplir pour pouvoir y accéder.

Objectifs de l'action

Proposer un accompagnement aux parents et futurs parents en situation de handicap.

Modalités

Proposer des actions de soutien au domicile comme l'intervention de techniciens en intervention sociale et familiale (PMI).

Soutenir les associations, les structures qui proposent un accompagnement personnalisé.

Prêter une attention particulière à ces parents dans l'instruction des demandes (CAF).

Chef de file / pilote

Département (Direction de la promotion de la santé, MDPH)
CAF

Partenaires associés

Associations
ARS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'associations soutenues

4.2 Développer la coordination du parcours de vie de l'enfant et du jeune

Constats / Diagnostic

Coordonner le parcours de vie de leur enfant en situation de handicap peut représenter une charge pour les familles. Cela nécessite une expertise, de frapper à plusieurs portes pour répéter sa situation et peut susciter des inégalités entre les familles, selon leur niveau d'information, leurs ressources et le réseau dont elles disposent.

Le constat est dressé d'un manque de lien entre les acteurs impliqués dans la vie de l'enfant (familles, acteurs du soin, mode de garde, école, centre de loisirs, etc.). Il y a souvent un référent par structure (pour l'école, pour le centre de loisirs, par exemple). Le risque de rupture dans le parcours existe.

L'on parle ici de parcours de vie et non de parcours de l'élève. La coordination du parcours de l'enfant en situation de handicap à l'école ne saurait suffire. Cette coordination de parcours de vie est un enjeu dès la petite enfance.

Objectifs de l'action

Eviter les ruptures de parcours.

Veiller à la cohérence des interventions et prises en charge.

Faire le lien entre les acteurs auxquels l'enfant est confronté.

Soulager les familles tout en veillant à ce qu'elles aient toute leur place dans la coordination du parcours de vie.

Modalités

Faire connaître et défendre la montée en puissance du dispositif de l'assistant au parcours de vie porté par l'association Trisomie 21 en Gironde avec le concours de l'ARS.

Finaliser la mise en place des communautés 360°.

Chef de file / pilote

ARS

Partenaires associés

Collectivités territoriales, dont le Département, la Ville de Bordeaux et la Région
UDCCAS
MDPH
CAF
Université
APAJH

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de bénéficiaires du dispositif de l'assistant au parcours de vie
Nombre de communautés 360° installées sur le territoire.

4.3 Soutenir les familles d'enfants en situation de handicap dans leurs démarches

Constats / Diagnostic

Coordonner le parcours de vie de leur enfant en situation de handicap peut représenter une charge pour les familles. Cela nécessite une expertise, de frapper à plusieurs portes pour répéter sa situation et cela peut susciter des inégalités entre les familles qui ont un réseau, qui sont bien informées, et les autres.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès aux droits.

Informar les familles pour mieux les orienter.

Soutenir les familles.

Modalités

Informar les familles sur les orientations et aménagements possibles pour leur enfant (se référer notamment à la fiche action 6.2).

Créer un support d'information pédagogique pour aider les familles dans leurs démarches auprès de la MDPH.

Inciter les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement à accueillir des enfants en situation de handicap.

Plus largement, promouvoir des solutions de répit (se référer au Plan d'actions départemental de l'aide aux aidants et à la fiche action 6.4).

Expérimenter la mise en place d'un «point répit famille» dans une école bordelaise.

Chef de file / pilote

MDPH

CAF

Département

Partenaires associés

Ville de Bordeaux, Associations, SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale)

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants et d'accueils de loisirs sans hébergement bénéficiaires du bonus de la CAF
Création de pôles ressources

4.4 Promouvoir l'école inclusive : sensibiliser et impliquer la communauté éducative

Constats / Diagnostic

Les différentes parties prenantes de la communauté éducative ont un rôle à jouer pour contribuer à rendre l'école pleinement inclusive.

La prise en compte de la singularité et des besoins éducatifs des enfants en situation de handicap doit être approfondie et généralisée.

Objectifs de l'action

Construire un parcours ambitieux et sans ruptures pour tous les élèves (moyens en formation, accompagnement des équipes, changement des postures professionnelles, développement des relations partenariales) en veillant à ce que le parcours corresponde aux besoins et potentialités de l'élève.

S'assurer que les enfants en situation de handicap se sentent à l'aise dans l'environnement scolaire.

Modalités

Sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au handicap.

Associer les associations de parents d'élèves, les acteurs de l'éducation populaire à la démarche.

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.) : Université de Bordeaux.

Favoriser la fluidité des parcours éducatifs : passerelle crèche/école, notamment.

Anticiper l'orientation en particulier pour les cycles charnières (collège, lycée, études supérieures), avec notamment le livret de parcours inclusif, pour les élèves à besoins éducatifs particulier, qui sera déployé à la rentrée 2022. Ce livret va permettre de préparer ces transitions, tous les aménagements pédagogiques qui auront été faits seront tracés.

Poursuivre la collaboration avec la famille avec le soutien des enseignants référents et enseignants spécialisés.

Appliquer les droits acquis (Veiller à la mise en œuvre des droits ouverts par la MDPH) > cf Fiche action 4.5

Obtenir les aménagements matériels requis > cf Fiche action 3.5

Encourager les collectivités à tenir compte du handicap dans leurs projets éducatifs de territoire.

Chef de file / pilote

Université de Bordeaux

Partenaires associés

Collectivités : communes dont la Ville de Bordeaux, Département et MDPH, région, UDCCAS, Etablissements sociaux et médico-sociaux, Département à travers la Protection maternelle et infantile, la Direction des collèges, MDPH, Associations, CAF

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Actions de sensibilisations menées auprès de la communauté éducative

4.5 Promouvoir l'école inclusive : garantir la mise en œuvre des droits acquis

Constats/diagnostic

Le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés augmente. Les besoins d'accompagnement suivent cette tendance. Ainsi les attributions d'aides humaines, les orientations en classe ULIS, les attributions de matériel adapté accordées par la MDPH augmentent chaque année. Pour autant, ces droits peinent à être appliqués, ce qui met enfants et familles en difficulté

Objectifs de l'action

Identifier des solutions avec l'Education nationale pour une mise en œuvre effective du droit attribué par la MDPH.

Favoriser la scolarisation de l'élève.

Favoriser les collaborations entre la communauté éducative et les familles.

Faciliter les démarches des familles.

Modalités

Développer une information de proximité vers les familles : prise de contact avec le coordonnateur de PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé), contact auprès du directeur ou chef d'établissement, cellule d'écoute et de réponse aux familles).

Défendre une refonte de la procédure et du calendrier relatifs aux instructions des ouvertures de droits pour les enfants.

Expliquer le sens des notifications MDPH aux familles (au moyen de brochures en facile à lire et à comprendre, ou de webinaires par exemple).

Expliquer qui est compétent pour mettre en œuvre chacun des droits acquis dans la notification MDPH (au moyen de brochures en facile à lire et à comprendre, ou de webinaires par exemple).

Favoriser grâce aux aides financières accordées par le Département la prise en compte du handicap dans la réhabilitation des écoles.

Chef de file/pilote

MDPH

Service des aides aux communes et structures intercommunales (Département)

Collectivités sur le volet matériel et bâtimentaire

Partenaires associés

Région

Collectivités

UDCCAS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Création de brochures relatives aux notifications par la MDPH

Organisation d'un webinaire sur l'explication des notifications MDPH, nombre de vues

Evolution de la procédure et du calendrier relatifs aux instructions des ouvertures de droits pour les enfants

4.6 Promouvoir l'école inclusive : défendre l'évolution du statut des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) et la prise en charge de leur intervention sur la pause méridienne

Constats / Diagnostic

La valorisation du statut des accompagnants des élèves en situation de handicap est un véritable enjeu. Même si les contrats des AESH ont évolué pour réduire la précarité de leur emploi et leur faible rémunération, il est nécessaire de veiller à proposer des conditions de travail qui soient à la hauteur de leur mission.

L'on déplore la faiblesse de leur rémunération, la précarité des contrats, les difficultés d'accès à la formation pour ces professionnels.

Les familles dénoncent aussi le délai avec lequel un accompagnement AESH peut être mis en place. Elles dénoncent souvent un nombre trop faible d'heures accordées et le fait que les accompagnements AESH ne soient pas prévus sur la pause méridienne ou le temps périscolaire.

La valorisation du statut des AESH relève de la compétence de l'Etat.

Objectifs de l'action

Se mobiliser pour la valorisation du statut des AESH.

Assurer un accompagnement adapté à l'enfant sur l'ensemble des temps.

Modalités

Défendre une refonte de la procédure et du calendrier relatifs aux instructions des ouvertures de droits pour les enfants.

Revendiquer auprès du législateur une réduction des délais de mise en œuvre du droit acquis.

Revendiquer auprès du législateur la prise en charge financière de l'accompagnement des enfants par les AESH sur la pause méridienne et les temps périscolaires.

Chef de file / pilote

Les partenaires signataires de la Feuille de Route iront vers le législateur et les services de l'Etat compétents pour porter ces revendications.

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Evolution législative du statut des AESH

5. Soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Une partie des actions identifiées ci-après rejoignent celles qui figurent dans la feuille de route du PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) de Nouvelle-Aquitaine, dont sont notamment membres le FIPHFP, l'AGEFIPH, Pôle emploi, Cap Emploi et l'ARS.

5.1 Centraliser l'information via une cartographie à l'usage des professionnels et des habitants

Constats/diagnostic

Il semble nécessaire de concentrer les informations liées à l'emploi des personnes en situation de handicap pour faciliter leur accès aux aides existantes et leur accompagnement.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès à l'information des personnes et des professionnels sur l'emploi.

Améliorer la lisibilité des diverses prestations.

Développer l'autonomie des personnes, faciliter leur participation.

Modalités

En s'appuyant sur un état des lieux des outils existants (par exemple : monparcourshandicap.gouv) et sur les ressources et supports existants (exemple de la plateforme DORA), réaliser une cartographie des institutions, structures, dispositifs et aides facilitant l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Identifier les complémentarités qui pourraient être proposées pour faciliter l'accès à l'information.

Informier sur le rapprochement opérationnel entre Pôle emploi et Cap emploi, et sur leur offre de service intégrée.

Informier sur le rôle des conseillers de Pôle emploi et l'expertise des conseillers de Cap Emploi (en fonction de la situation de la personne)

Promouvoir les Lieux Uniques d'Accompagnement au sein des agences Pôle emploi, dans lesquels sont reçus les demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi par les Consultants Experts Handicap de Cap emploi et les conseillers des équipes handicap de Pôle emploi.

Insérer dans le futur site Internet de la MDPH une rubrique emploi avec des liens vers les actions des acteurs du PRITH

Promouvoir auprès du public la plateforme Handamos, porte d'entrée unique constituée de tous les acteurs de l'emploi sur le département.

Chef de file/pilote

Agefiph, Fiphfp, ARS, Pôle Emploi, Cap Emploi, MDPH

Partenaires associés

Département (direction de l'insertion et de l'inclusion notamment), Missions locales, Maison locale de l'emploi, Education nationale, Université de Bordeaux, Plateforme emploi accompagné Handamos!

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025).

Indicateurs d'évaluation.

Réalisation d'un outil de cartographie et diffusion. Création d'outils de communication. Mise en ligne d'une rubrique emploi sur le site Internet de la MDPH

5.2 Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Constats / Diagnostic

Les personnes en situation de handicap sont plus particulièrement touchées par le chômage. L'accès à l'emploi demeure une difficulté.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Modalités

Poursuivre les actions de soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, à travers l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux du Département et les dispositifs qu'il finance.

Identifier, promouvoir et exploiter au-delà de l'offre de droit commun proposée par la Région, Pôle Emploi et les autres services spécialisés, l'offre de service déployée par les 5 plateformes mobilité d'ores et déjà accessibles aux personnes en situation de handicap.

Examiner les possibilités de développement de nouvelles réponses en faveur de la mobilité des personnes en situation de handicap avec les options de financement ad hoc (fonds social européen notamment).

Exiger des structures financées par les partenaires signataires de la Feuille de route qu'elles déclarent auprès du financeur leur situation au regard de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

En leur qualité d'employeurs, les signataires de la feuille de route s'engagent à faire preuve d'exemplarité sur le champ de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Chef de file / pilote

Département (Pôles territoriaux de solidarité, Direction de l'insertion et de l'inclusion, Direction des assemblées, des achats et de la sécurité juridique, l'ensemble des directions concernées par l'attribution de subventions)
Ensemble des partenaires signataires

Partenaires associés

Région (au titre du FSE)
Pôle emploi

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de dispositifs financés

5.3 Soutenir les personnes en emploi

Constats / Diagnostic

Des personnes en situation de handicap peuvent témoigner de difficultés à se sentir à l'aise dans les relations avec leur employeur ou leurs collègues, ou encore, des difficultés à obtenir le matériel et les aménagements de locaux et de poste adaptés.

Objectifs de l'action

Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
Promouvoir la qualité de vie au travail des personnes en situation de handicap.

Modalités

Développer la pair-aidance : créer des groupes d'échanges, de paroles entre personnes en situation de handicap.

Sensibiliser l'ensemble des professionnels au handicap, y compris les managers (avec des outils d'immersion tels que le Duoday, l'opération « Un jour, un métier » ou encore, en proposant des formations). Sensibiliser en particulier les équipes de travail qui comprennent une ou plusieurs personnes en situation de handicap.

Faciliter les immersions en emploi avec un formalisme simple de type DuoDay et ne pas limiter ces actions à la semaine du handicap. Encourager davantage d'entités à se saisir de l'opération DuoDay : collectivités territoriales, associations, etc.

Proposer des outils permettant aux personnes de faire connaître les discriminations dont elles ont été la cible. Engager des actions correctrices et réparatrices.

Informar, accompagner les entreprises dans les possibilités d'aménagement de poste de travail, d'aide à l'accueil, à l'intégration, à l'évolution professionnelle, ou encore, d'aide à la recherche de solutions de maintien dans l'emploi.

Faciliter l'accès des travailleurs handicapés à la formation.

En leur qualité d'employeurs, les signataires de la feuille de route s'engagent à faire preuve d'exemplarité sur le champ du soutien aux personnes en situation de handicap en emploi.

Chef de file / pilote

Agefiph, Fiphfp, ARS, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales et MDPH

Partenaires associés

Tous les partenaires signataires de la Feuille de route s'engagent à mettre en œuvre ces actions en leur qualité d'employeurs
Plateforme emploi accompagné Handamos!
Centre de Gestion de la Gironde

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Actions menées par les acteurs du PRITH (plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés) présentées dans leur bilan annuel

5.4 Créer une fonction de facilitateur de parcours professionnel

Constats/diagnostic

Les personnes en situation de handicap sont plus particulièrement touchées par le chômage. L'accès à l'emploi demeure une difficulté.

Par ailleurs, il conviendrait d'améliorer l'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel.

Objectifs de l'action

Développer le métier d'assistant de parcours de vie pour proposer un accompagnement personnalisé aux personnes sur le plan professionnel.
Réduire les délais d'accompagnement des opérateurs publics de l'emploi.

Modalités

S'appuyer sur l'expérience du déploiement des métiers d'« assistants au parcours de vie » mis en place par l'association Trisomie 21 avec le soutien de l'ARS.

Proposer un accompagnement effectué par un professionnel qui a une approche globale du parcours de la personne (vie sociale, projet professionnel...).

Ce « facilitateur » vient en complément du professionnel de l'emploi. Il considère la situation de la personne dans sa globalité, il informe sur les droits, il permet une meilleure fluidité dans le parcours de la personne.

Chef de file/pilote

ARS

Services médico-sociaux

Agefiph, Fiphfp, ARS, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales et MDPH

Partenaires associés

Département

Missions locales

Maison de l'emploi

Plateforme emploi accompagné Handamos!

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Lancement effectif d'une expérimentation du dispositif.

5.5 Sensibiliser les employeurs à l'emploi des personnes en situation de handicap

Constats / Diagnostic

Les personnes témoignent de la nécessité de rassurer et sensibiliser les employeurs au handicap, de façon à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des professionnels en situation de handicap.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.

Contribuer à l'autonomie et à la participation des personnes.

Modalités

Promouvoir les retours d'expériences d'entreprises inclusives, en organisant par exemple des rencontres sur les territoires, des portes ouvertes.

Développer le réseau des référents handicap des entreprises.

Permettre aux entreprises d'accéder à des aides financières supplémentaires pour compenser le handicap.

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.) : Université de Bordeaux.

Faire connaître la programmation de formations de professionnalisation proposée par le FIPHFP et l'AGEFIPH.

Chef de file / pilote

AGEFIPH et FIPHFP

Pôle Emploi (sur le volet accès à l'emploi) et Cap Emploi

Partenaires associés

Plateforme emploi accompagné Handamos!

Université de Bordeaux

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de participants engagés dans le réseau

Nombre de rencontres du réseau

5.6 Développer l'interconnaissance des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Constats/diagnostic

Il est constaté un besoin de clarté pour repérer et centraliser les informations sur les ressources (professionnels et structures) qui accompagnent les personnes en fonction de leur situation.

Objectifs de l'action

Créer un réseau d'acteurs impliqués dans l'insertion des personnes en situation de handicap sur le territoire pour développer les échanges.

Modalités

Identifier la structure qui porte, coordonne ce projet et anime le réseau.

Recenser les acteurs dans le champ de l'emploi et les dispositifs, aides existants (cf fiche action 5.1).

Recenser les entreprises qui veulent s'inscrire dans cette démarche.

Organiser des rencontres à distance (visios, webinaires) avec des replays.

Organiser des découvertes de bonnes pratiques sur site.

Développer un réseau spécifique pour les professionnels (par exemple : Plateforme Forum, Compte LinkedIn) pour poser des questions, organiser la mise en relation etc..

Chef de file/pilote

Agefiph, Fiphfp, ARS, Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales et MDPH

Partenaires associés

Coordonnateur de la communauté 360° (ARS)
Département (direction de l'insertion et de l'inclusion)
Services médico-sociaux
MDPH
Entreprises (ex : Monnaie de Paris, Thalès...)
Plateforme emploi accompagné Handamos!

Echéances

Feuille de route 2022-2025

Indicateurs d'évaluation

Nombre de rencontres organisées et de participants

6. Promouvoir un mode de vie choisi

6.1 Développer une offre de logements mixant les publics

Constats / Diagnostic

Les personnes doivent pouvoir choisir un habitat qui s'inscrit dans un bassin de vie proche de tous les services de façon à être autonomes et à pouvoir s'inscrire pleinement dans la vie de la cité.
Diversifier l'offre d'habitat est une solution pour y répondre.

Objectifs de l'action

Répondre aux besoins et demandes des personnes, en respectant leur libre choix.
Favoriser la mixité sociale et le partage des compétences.
Favoriser l'inscription des personnes dans la vie de la cité.

Modalités

Proposer des logements intégrés dans la cité, à proximité des services et d'une offre de transport ; des appartements individuels regroupés sur un même palier avec un lieu commun, dans un immeuble en milieu ordinaire.

Impliquer les personnes dans le projet de vie du lieu, de façon à ce qu'il soit adapté à leurs attentes et besoins.

Déployer l'aide à la vie partagée.

Veiller à intégrer la notion de mixité (personnes en situation de handicap, personnes âgées, jeunes...) dans les projets d'habitat (au sein d'un immeuble ou d'une résidence en milieu ordinaire composé de logements adaptés, etc.) et une offre de services (conciergerie par exemple).

Promouvoir la CO-COTE (Conférence Départementale des Financeurs Habitat Inclusif) afin de faciliter le montage des projets d'habitat inclusif :

- ▶ Publier les travaux actualisés de la CO-COTE sur le site Internet du Département,
- ▶ Promouvoir la CO-COTE dans les événements organisés par les partenaires, les forums ; en parler dans la presse, sur les réseaux sociaux, les sites Internet des partenaires,
- ▶ Réaliser une vidéo pour promouvoir cette instance et son travail,
- ▶ Identifier et proposer un contact.

Chef de file / pilote

Département (Direction de l'habitat et de l'urbanisme, Pôle solidarité autonomie pour le déploiement de l'aide à la vie partagée et la promotion de la CO-COTE)

Partenaires associés

Associations : Personnes en situation de handicap et familles
UDCCAS
Ville de Bordeaux
SAMSAH, SAVS, Mandataires, SAAD, RPA
ARS
Bailleurs et Union régionale HLM
Communes et intercommunalités dont Bordeaux Métropole (déléataire des aides à la pierre sur le territoire métropolitain)
Plateforme territoriale d'appui

CLIC
Citoyens du panel citoyen Habitat
Association de Locataires HLM

Financement

Ressources des personnes accompagnées
Aides de la Politique Habitat et Urbanisme du CD33
et des partenaires de l'Habitat (déléataire des aides à la pierre, Fabriqu'Coeur...)
Aides au logement
PCH
Plan d'aide humaine.
Aide à la vie partagée (il ne s'agit toutefois pas d'une prestation systématique.
Des conditions sont à réunir : il faut que l'habitat soit reconnu comme inclusif,
qu'une convention spécifique ait été signée et qu'un projet de vie sociale
partagée ait été établi)

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de logements intégrés créés
Nombre de projets validés
Concernant la CO-COTE :
► Publication d'articles sur le site Internet du CD33 et sur ceux des partenaires
► Réalisation d'une vidéo

6.2 Intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans la formation des architectes

Constats / Diagnostic

Les lieux d'habitation tels qu'ils sont conçus aujourd'hui ne sont en général pas en adéquation avec les attentes et besoins des personnes en situation de handicap. Il conviendrait que ce public soit davantage pris en compte par les concepteurs.

Objectifs de l'action

Systematiser la prise en compte du handicap dans le cursus des étudiants en architecture pour :

- Améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap en proposant des lieux d'habitation en adéquation avec leurs attentes et besoins
- Développer l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

Modalités

S'appuyer sur les ressources pédagogiques existantes (ouvrages, mémoires).

Prévoir des modules spécifiques, avec des temps d'intervention, une présentation des spécificités induites par certains handicaps et des impacts sur la façon d'habiter (spécificités sensorielles par exemple, troubles du comportement), des temps d'échanges, une sensibilisation à la prise en compte de l'expertise d'usage des personnes et des familles, la visite de lieux où résident des personnes en situation de handicap.

Soumettre aux étudiants un projet d'habitat inclusif.

Construire un référentiel utile aux maîtres d'ouvrages.

Chef de file / pilote

Université du Bordeaux
Mission enseignement supérieur et recherche du CD33 (à la Direction Habitat et Urbanisme avec l'équipe Innovation Fabriqu'Coeur)

Partenaires associés

Ecoles d'architecture
Ordre des architectes
CAUE
Agence A-Urba
308 – Maison de l'architecture en Nouvelle-Aquitaine
Professionnels spécialisés (éducateurs, ergothérapeutes),
Associations de personnes en situation de handicap et de familles
Services d'aide et d'accompagnement à domicile
Collectivités territoriales (communes, intercommunalités, département)
Bailleurs
Secteur de la promotion VEFA (vente en état futur d'achèvement)

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de formations actions réalisées

6.3 Sensibiliser les bailleurs publics et privés à l'équipement des logements

Constats / Diagnostic

Les logements neufs sont désormais souvent adaptés au handicap mais insuffisamment équipés pour être habités par des personnes en situation de handicap.

De plus, il convient que l'équipement des logements prenne en compte la diversité des handicaps, y compris les handicaps psychiques.

Objectif de l'action

Développer l'offre de logements équipés pour encourager l'autonomie des personnes.

Modalités

Communiquer auprès des bailleurs publics et privés pour les sensibiliser au handicap, lever les freins à l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

Mettre au point une formation interactive dont les institutions pourraient se saisir pour sensibiliser au handicap en touchant différents publics (communauté éducative, employeurs, collègues, acteurs culturels, etc.) : Université de Bordeaux.

Faire connaître l'offre de logements adaptés et équipés existants.

Chef de file / pilote

Département (Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme)

Partenaires associés

Université de Bordeaux
Bordeaux Métropole
Union régionale HLM bailleurs
Territoires OPAH
Opérateur OPAH

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de logements équipés par an

7. Développer l'offre de transport dans les territoires et en particulier les territoires ruraux

7.1 Développer une offre de transport pour faciliter l'accès à la pratique sportive

Constats / Diagnostic

Le manque d'offre de transport sur le territoire est un frein à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Objectif de l'action

Faciliter la pratique sportive en développant une offre de transport spécifique.

Modalités

Se rapprocher de la Région, de la Métropole et des intercommunalités déployant une offre de transport à la demande pour leur proposer de faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Promouvoir cette action auprès des CCAS également, pour qu'ils l'expérimentent

Chef de file / pilote

Les partenaires signataires de la Feuille de Route iront vers la Région, la Métropole, les intercommunalités et les CCAS pour promouvoir cette action.

Partenaires associés

Région
Métropole
Intercommunalités
UDCCAS

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Mise en place effective d'une offre de transport
Territoires couverts par cette offre
Nombre de CCAS impliqués

7.2 Développer l'offre de transport adapté

Constats / Diagnostic

Les personnes en situation de handicap signalent des difficultés de mobilité liées au manque de transport en commun. Est également évoquée la présence d'obstacles dans l'espace urbain.

Objectifs de l'action

Faciliter l'accès aux droits et aux ressources du territoire.
Encourager l'autonomie des personnes et leur participation à la vie de la cité.
Se déplacer dans de bonnes conditions.

Modalités

Mettre en place des actions solidaires par notamment un système de co-voiturage entre les personnes (handi-service +).

Développer l'utilisation des lignes de co-voiturage et/ou lignes de bus facilitant le co-voiturage solidaire (point de départ des horaires, zone de prise en charge identifiée, lieu d'arrivée avec horaires).

Encourager les opérateurs à mener des campagnes de sensibilisation au handicap dans les transports en commun pour que les utilisateurs y soient plus attentifs.

Encourager les opérateurs compétents à renforcer l'offre de Mobibus au sein et en dehors de la Métropole. Rendre cette offre plus souple.

Encourager les opérateurs compétents à développer l'inter-opérabilité de plateformes de transport à la demande (développées en secteur rural notamment). Rendre cette offre plus souple et plus élargie notamment à des activités de loisirs (cf fiches actions proposées dans les domaines de la culture et du sport).

Développer l'accès aux droits des familles concernant le transport scolaire adapté, simplifier les démarches, renforcer le partenariat entre le Département, en charge de ce service, et l'Education nationale pour améliorer la prise en charge des enfants bénéficiaires.

Poursuivre la mise en accessibilité de l'espace urbain, des gares et arrêts de transport.

Promouvoir la qualité des transports proposés et les aptitudes des transporteurs à travailler auprès d'un public en situation de handicap.

Questionner l'accessibilité de l'offre de transport individuelle (taxis notamment).

Chef de file / pilote

Les partenaires signataires de la Feuille de Route iront vers les opérateurs compétents pour promouvoir les actions.
Pilotage par le Département (direction des infrastructures) de l'action relative au transport scolaire adapté.

Partenaires associés

Région
Métropole de Bordeaux
Ville de Bordeaux
Union départementale des CCAS
Intercommunalités
Communes

Echéances

Sur la durée de mise en œuvre de la feuille de route (2022-2025)

Indicateurs d'évaluation

Actions menées en direction des opérateurs compétents
Evolution des modalités d'accès au transport scolaire adapté

